

Contrôles vétérinaires à l'importation

CODE STAGE : NSVAL0048

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates de la formation :

Voir catalogue ENSV-FVI

<https://ensv-fvi.fr/formation-continue/>

Durée :

4 jours

Lieu :

Consulter l'ENSV-FVI

Public cible :

- Agents des services d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP),
- Agents des services régionaux de l'alimentation (SRAL),
- Agents des douanes spécialisés.

Taille du public :

Consulter l'ENSV-FVI

Intervenants / Formateurs (ou Référents techniques) :

- Direction générale de l'alimentation (DGA/SIVEP),
- Service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP),
- Direction générale des douanes et droits indirects du ministère des finances (DGDDI).

Responsables pédagogiques :

Valérie GUIRAL-TREUIL, ENSV-FVI

Modalités d'inscription :

Téléinscription via « Mon Self Mobile »

Accessibilité :

Consulter l'ENSV-FVI

CONTEXTE

Le marché unique a déplacé les frontières sanitaires aux limites de la Communauté européenne et instauré des points de contrôle obligatoires à l'entrée du territoire pour les produits animaux et végétaux.

Ainsi, les envois importés doivent être présentés dans des postes de contrôle frontalier positionnés près des frontières à des points de forte concentration du trafic : ports de commerce maritimes, aéroports internationaux et grands axes routiers.

Ce stage s'intéresse à l'harmonisation des modalités et méthodes à mettre en œuvre lors des contrôles vétérinaires à l'importation.

LA FORMATION

Objectif général :

Identifier les règles présidant à l'importation des animaux vivants et des produits d'origine animale (HC), et des aliments pour animaux non d'origine animale.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les missions des agents des SIVEP ;
- Identifier les modalités et les méthodes du contrôle à l'importation des animaux vivants, des denrées d'origine animale et des aliments pour animaux non d'origine animale ;
- Identifier le rôle des douanes dans les contrôles vétérinaires à l'importation et les procédures douanières applicables.

Contenu :

- Environnement institutionnel des postes de contrôles frontaliers ;
- Fondements juridiques du contrôle vétérinaire à l'importation ;
- Modalités générales et particulières du contrôle ;
- Systèmes d'information et les systèmes d'enregistrement des contrôles ;
- Procédures douanières – les régimes douaniers économiques.

Une formation spécifique « contrôle à l'importation des sous-produits animaux » complète cette formation qui ne traite que les POA HC et animaux vivants.

La mixité du public vise à renforcer les échanges et les coopérations entre l'administration vétérinaire et l'administration des douanes.

Méthodes pédagogiques :

Conférences, études de cas, échanges.